

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-AS54

présenté par

Mme Godard, M. Aviragnet, Mme Bellay, M. Califer, M. Delaporte, Mme Dombre Coste,  
M. Guedj, Mme Runel et M. Simion

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>	<i>(en euros)</i>
Accès et retour à l'emploi	232 000 000	0	0
Accompagnement des mutations	0	0	0
économiques et développement de l'emploi			
Amélioration de la qualité de l'emploi et des			
relations du travail	0	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	232 000 000	
<b>TOTAUX</b>	232 000 000	232 000 000	
<b>SOLDE</b>	0		

## II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

<b>Programmes</b>	+	-	<i>(en euros)</i>
Accès et retour à l'emploi	238 000 000	0	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	238 000 000	238 000 000
<b>TOTAUX</b>	238 000 000	238 000 000	
<b>SOLDE</b>	0		

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à rehausser les crédits du dispositif de contractualisation insertion-emploi avec les Départements pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA

Dans le cadre de la réforme « plein emploi », a été mis en place un dispositif de contractualisation insertion-emploi avec les Départements pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (avec notamment les 15 heures d'activité par semaine).

Cette contractualisation prend appui sur une gouvernance et des financements partagés entre l'État et les collectivités.

Initialement prévue pour 18 Départements, l'expérimentation a été étendue à 47 territoires (principalement infra-départementaux) en 2024. Dans la loi de finances 2024, 170 millions d'euros de crédits d'État avaient été prévus dans le cadre de la contractualisation.

En 2025, la loi pour le plein emploi prévoit une généralisation du dispositif, qui sera donc étendu à tous les Départements.

Or dans le même temps, la ligne budgétaire est quasi-stable à 168 M€ en autorisations d'engagement et 162,20 M€ en crédits de paiement.

Cette dotation ne permettra pas d'atteindre l'ambition affichée de plein emploi, d'autant plus avec la baisse annoncée des effectifs de France Travail.

C'est pourquoi il est demandé de rehausser les crédits prévus, largement insuffisants, à hauteur de 400 M€ afin d'assurer à minima la montée en charge progressive du dispositif.

Le présent amendement propose donc d'abonder la sous-action 02.01 « Financement du service public de l'emploi » du programme 102 « Accès et retour à l'emploi » de 238 M€ en crédits de paiement et 232 M€ en autorisations d'engagement.

Afin de respecter les règles de recevabilité budgétaire, seraient diminués d'autant les crédits de l'action 33 « Financement des agences régionales de santé » du programme 155.

Il convient de noter que la proposition de mouvement de crédits est uniquement formelle, afin de respecter l'article 40 de la Constitution. Notre intention n'est pas de fonctionner un programme et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.